

Règlement et Programme de la course nature des lacs de Sanvignes

Dimanche 23 mars 2025

INFORMATIONS - REGLEMENT.

Organisation : La course nature des Lacs de Sanvignes est organisée par la Municipalité de Sanvignes Les Mines avec le soutien important des différentes associations sportives et culturelles de la ville.

Conditions d'inscription :

- Course de 16km en semi-autonomie ouverte à toute personne à partir de la catégorie junior à vétéran licenciée ou non.
- *Seule sera prise en compte l'inscription accompagnée du certificat médical, de l'attestation PPS pour les personnes majeures ou d'un questionnaire santé pour les personnes mineures et du règlement en chèque ou espèce.*

Justificatifs :

Personnes majeures :

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise, Licence Athlé Running ou Pass Running, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé et encadrement ne sont pas acceptées)
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Personnes mineures :

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise, Licence Athlé Running ou d'un Pass Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé et encadrement ne sont pas acceptées)
- D'un questionnaire santé. L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Réglementation, code de la route

- En s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

Sécurité sur le parcours :

- Signaleurs situés aux points dangereux.
- Liaisons téléphoniques PC /Croix Rouge / Signaleurs.
- Moto où VTT ouvrant la course.
- VTT fermant la course.
- Assistance de la Croix Rouge Française, équipes mobiles, fixe
- Fléchage personnalisé et rubalise.
- Point de contrôles manuels des passages.

Semi-Autonomie :

- Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle.

La semi-autonomie est défini comme étant la capacité à être autonome entre deux ravitaillements (nourriture, boisson, équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles).

Matériel du coureur :

Matériel conseillé pour la course nature :

- Vêtements chauds, bonnet et gants selon la météo
- Contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)

Chaque coureur doit prévoir d'avoir avec lui, pendant toute la course la totalité du matériel conseillé.

Abandon :

- Dans ce cas, il faut rejoindre le poste de contrôle, de signalement le plus proche. En aucun cas rejoindre un quelconque lieu sans en avoir averti l'organisation.

Assurance :

La Mairie de Sanvignes-Les-Mines par l'intermédiaire de Jean-Claude LAGRANGE, Maire, a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour l'organisation de la course nature des lacs de Sanvignes

- Non-licenciés (assurance personnelle).

Droit à l'image :

- Par sa participation à la « course nature des lacs de Sanvignes », chaque concurrent autorise expressément la Municipalité de Sanvignes à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

PROGRAMME - dimanche 23 mars 2025

Trois courses sont proposées et une animation pour les plus jeunes :

Une course nature « course nature des lacs de Sanvignes »

Epreuve limitée à 150 participants

Description : La course aura lieu uniquement sur la commune de Sanvignes sur un parcours légèrement vallonné. Elle emprunte des sentiers mais également des chemins. Vous commencerez par faire une boucle de 1 km dans l'enceinte du stade Saint-Amédée pour ensuite vous diriger vers le terril de Morteru en haut du quartier des Gautherets, lieu propice à l'observation. Ensuite, vous irez en direction du lac des Fouthiaux bien connu pour la pratique de la plongée. Vous ferez une boucle en passant à proximité du bois de Rozelay avant de revenir par le chemin situé à proximité du poney club et de vous diriger vers le lac de Saint Amédée. Vous allez commencer par faire le tour du lac avant de vous rendre à l'étang du bois du leu et de faire un tour dans la forêt située à proximité. Vous finirez en revenant par le lac en empruntant l'autre sens afin de rejoindre la ligne d'arrivée au stade.

Ravitaillements : 1 (lieu de départ et d'arrivée) et 1 à mi-parcours vers le chemin de l'Ouche d'Auvin.

●Distance :16 km100 (dénivelé +200m)

ouverte à partir de la catégorie JUNIOR (nés en 2007 et avant)

FLECHAGE : Un fléchage adapté et suffisant avec de la rubalise, du marquage au sol et des pancartes.

DEPART : Départ à 9h50, stade Saint-Amédée

ARRIVEE : Même endroit que le départ.

MATERIEL RECOMMANDÉ : Voir page 2.

CONTROLES : Des pointages seront effectués pour suivre la progression des coureurs. (voir plan)

DOSSARDS : A retirer vers le lieu de départ, le dimanche 23 mars à partir de 8h30.

DROITS D'ENGAGEMENT : 14€ pour les inscriptions à l'avance. Course limitée à 150 participants. (Majoration de 3 € pour les inscriptions sur place soit 17 €)

(1 euro par participant sera reversé au bénéfice de la lutte contre le cancer)

Chaque participant recevra au moment du retrait de son dossard un lot, dans la limite des stocks disponibles. Un ravitaillement offert à l'arrivée.

Récompense :

A partir de 12h00 sur le lieu de la manifestation.

Aux 6 premiers H/F au scratch et au premier (ère) de chaque catégorie et au premier H/F catégorie vétéran sans cumul de récompenses

Parkings : Plusieurs à proximité du stade Saint Amédée

Une course ouverte à tous à partir de la catégorie cadet

Epreuve limitée à 150 participants

Description : La première partie du parcours est identique au parcours de 16km jusqu'au 2km ensuite une séparation au niveau du terril de Morteru avant de reprendre les 7 derniers km du grand parcours.

●Distance :10km200m (dénivelé +130m)

ouverte à partir de la catégorie CADET (nés en 2009 et avant)

FLECHAGE : Un fléchage adapté et suffisant avec de la rubalise, du marquage au sol et des pancartes.

DEPART : Départ à 9h50, stade Saint-Amédée

ARRIVEE : Même endroit que le départ.

MATERIEL RECOMMANDÉ : Voir page 2.

CONTROLES : Des pointages seront effectués pour suivre la progression des coureurs. (voir plan)

DOSSARDS : A retirer vers le lieu de départ, le dimanche 23 mars à partir de 8h30.

DROITS D'ENGAGEMENT : 10€ pour les inscriptions sur place : courses limitées à 150 participants) (Majoration de 3 euros pour les inscriptions sur place soit 13€)

(1 euro par participant sera reversé au bénéfice de la lutte contre le cancer)

Un ravitaillement offert à l'arrivée.

Récompense :

A partir de 12h00 sur le lieu de la manifestation.

●Trophée poussin (2014/2015), animation gratuite et non chronométrée

Distance :1000m (Animation gratuite), Epreuve limitée à 60 participants

INSCRIPTION à l'avance souhaitée (possibilité de s'inscrire sur place jusqu'à 11h15)

DEPART : 11h40 stade Saint-Amédée.

ARRIVÉE : au même endroit.

DOSSARD : A retirer près de la zone de départ et d'arrivée **à partir de 10h15**

FLECHAGE SPECIFIQUE : marquage au sol.

Récompenses vers 12h00 aux trois premiers de chaque catégorie (G/F)

Un petit cadeau sera remis à chaque concurrent.

●Course réservée aux catégories, benjamins et minimes (2013/2012/2011/2010), aux familles et associations

Distance :2000m (course gratuite) - Epreuve limitée à 120 participants, inscription à l'avance souhaitée (possibilité de s'inscrire sur place jusqu'à 11h15)

Cette course s'effectue sur un parcours plat à l'intérieur du stade Saint-Amédée. (Deux boucles de 1km)

DEPART : à 11h50 à l'intérieur du stade.

ARRIVÉE : Au même endroit.

DOSSARD : A retirer près de la zone de départ et d'arrivée, le dimanche 23 mars à partir de 10H15.

FLECHAGE SPECIFIQUE : marquage au sol.

Récompenses vers 12h00 aux trois premiers de chaque catégorie (G/F)